

MARC BERGERON

Courtier immobilier agréé



FRAIS À PRÉVOIR À L'ACHAT

Les autres frais à prévoir à l'achat d'une maison

Lors de l'achat d'une propriété, vous devrez prévoir certaines liquidités pour couvrir les frais liés à la transaction. En effet, la mise de fonds et le paiement de l'hypothèque ne sont pas les seuls coûts à considérer au moment de l'achat.

Ces frais associés à l'acquisition ne doivent surtout pas être pris à la légère; il faut donc pouvoir compter sur des fonds suffisants. Plusieurs prêteurs hypothécaires s'assureront même que vous avez ces fonds en votre possession avant de vous accorder un prêt. Le prêt hypothécaire est calculé en fonction de la valeur de la maison et ne peut pas servir à assumer ces autres frais.

Voici donc les frais à prévoir les plus communs :

- Inspection de la propriété
- Taxes sur la prime d'assurance-prêt
- Honoraires du notaire
- Frais d'ajustement de comptes indiqués par le notaire (électricité, chauffage, taxes municipales et scolaires, contrat de location d'équipement, etc.)
- Droit de mutation (taxe de bienvenue)
- Frais de déménagement
- Frais de branchement (téléphone, électricité, câble etc.)
- Aménagement (peinture, rideaux, etc.)

CONSEIL DE **MARCBERGERON**, VOTRE COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ!

Pour plus d'information, n'hésitez pas me contacter



514-943-2820



info@marc-bergeron.com

